

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220328-22-043-RH-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Publication : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 22/043/RH**

**SÉANCE DU 28 MARS 2022**

**OBJET :** RESSOURCES HUMAINES  
Mise à jour du tableau des effectifs.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 21 mars 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

**Absents** : Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Janine ZANNINI à Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Santina FERRACCI ; Didier LORENZINI à Claire ROCCA SERRA ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services :

- **Création de deux (2) emplois à temps complet**
- **Modification de huit (8) emplois à temps complet**
- **Modification d'un (1) emploi à temps non complet**

Afin de mettre en adéquation les besoins des services et les emplois nécessaires à la réalisation des missions afférentes, il convient de procéder à la création de deux (2) emplois et à la modification de huit (8) emplois à temps complet et un (1) emploi à temps non complet (***conformément au tableau annexé en page 4***).

Ces modifications feront l'objet de déclarations de vacance d'emplois auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Corse-du-Sud après délibération.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2017-901 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2018-152 du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'avis du Comité Technique du 23 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** Comme indiqué dans le tableau ci-annexé :  
- de la création de deux (02) emplois à Temps Complet,  
- de la modification de huit (08) emplois à Temps Complet,  
- de la modification d'un (01) emploi à Temps Non Complet,

**ARTICLE 2 :** de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

**ARTICLE 3 :** Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :  
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



ANNEXE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

AVANT MODIFICATION(S) / CRÉATIONS				EVENEMENT	APRÈS MODIFICATION(S) / CRÉATIONS				DATE D'EFFET
DIRECTION / SERVICE	POSTE	ETP	CADRE D'EMPLOI OU GRADE		DIRECTION / SERVICE	POSTE	ETP	CADRE(S) D'EMPLOIS FOURCHETTE DE GRADE	
				<b>Création de poste</b>	Direction des Solidarités, Santé, Social	Intervenant social en commissariat ou gendarmerie	1	Assistants territoriaux socio-éducatifs (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> avril 2022</b>
				<b>Création de poste</b>	Police municipale	Agent polyvalent marchés, stationnement, bornes	1	Adjoint technique (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> avril 2022</b>
Cellule environnement et développement durable	Chargé de développement durable	1	Adjoint administratifs (tous grades)	<b>Mobilité interne</b>	Service communication	Chargé de communication	1	Adjoint administratifs (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Direction de la Réglementation et de la citoyenneté	Gestionnaire funéraire	1	Rédacteur	<b>Mobilité interne</b>	Direction de l'Education	Livreur	1	Rédacteurs territoriaux (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Service Transport Urbain	Gestionnaire transport	1	Agent de maîtrise	<b>Mobilité interne</b>	Police municipale et environnementale	Agent vidéo protection	1	Agents de maîtrise (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Direction de l'Education	Faisant fonction d'ATSEM	1	Adjoint technique (tous grades)	<b>Nomination suite à concours</b>	Direction de l'Education	ATSEM	1	ATSEM (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Direction de l'Education	Faisant fonction d'ATSEM	1	Adjoint technique (tous grades)	<b>Nomination suite à concours</b>	Direction de l'Education	ATSEM	1	ATSEM (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Direction de l'Education	Agent polyvalent	1	Adjoint technique	<b>Mobilité interne</b>	Direction des Solidarités, Santé, Social	Assistante petite enfance	1	Adjoint technique (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Direction de l'Education	Agent polyvalent	1	Adjoint technique	<b>Mobilité interne</b>	Direction des Solidarités, Santé, Social	Assistante petite enfance	1	Adjoint technique (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Direction de l'Education	Agent polyvalent	0,34	Adjoint technique (tous grades)	<b>Mobilité interne</b>	Direction des Services Techniques	Agent polyvalent nettoyage bâtiments	0,55	Adjoint technique (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>
Direction des Services Techniques	Agent polyvalent	1	Adjoint technique (tous grades)	<b>Mobilité interne</b>	Direction de l'Education	Agent polyvalent	1	Adjoint technique (tous grades)	<b>1<sup>er</sup> mai 2022</b>